CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 14 Décembre 2018

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire versés au titre de l'année 2018.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi quatorze Décembre, à quatorze heures, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Martine AMSELEM. Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Jean-Claude FERAUD, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO. Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL. Claude JORDA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE. Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Benoît PAYAN, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Maurice DI NOCERA donne procuration à Solange BIAGGI, Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA, Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET, Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA, Thierry SANTELLI donne procuration à Valérie GUARINO, Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Aurore RAOUX

ÉTAIENT ABSENTS:

Rébia BENARIOUA, Haouaria HADJ-CHIKH, Nicole JOULIA

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 14 Décembre 2018 ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire versés au titre de l'année 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les critères de modulation individuels des reliquats de régime indemnitaire versé par la collectivité au titre de l'année 2018 :
 - le niveau de classification du poste, arrêté en fonction des sujétions et responsabilités
 - la date d'arrivée de l'agent dans la collectivité,
 - la quotité de travail de l'agent,
 - les absences constatées sur la période de référence,
 - la manière de servir de l'agent
- d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 58 862.95 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire pour les agents A et B de la filière culturelle au titre de l'année 2018, les montants moyens individuels étant détaillés dans l'annexe 1,
- d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 31 500 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire des éducateurs de jeunes enfants au titre de l'année 2018, les montants moyens individuels étant détaillés en annexe 2,
- d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 676 580 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement, les montants moyens individuels étant détaillés dans l'annexe 1 de la délibération n°45 du 15 décembre 2017, relative aux mesures complémentaires de revalorisation de certains régimes indemnitaires.

La dépense estimée à 766 941.95 € sera imputée sur les chapitres 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée